

Règlement du sauna

1. Généralités

L'usage du sauna en qualité d'établissement public exige des égards réciproques. Les personnes souffrant de maladies contagieuses, de plaies ouvertes ou de maladies de peau, ainsi que les personnes ivres ou sous l'influence de drogues ne sont pas admises. En cas de troubles circulatoires ou d'âge avancé, il est conseillé de prendre l'avis de son médecin de famille avant la première visite au sauna. Les jeunes âgés de moins de 16 ans ne sont pas admis.

2. Hygiène

- Le corps doit être soigneusement douché avant le premier passage en cabine, après chaque passage suivant et particulièrement avant d'entrer dans la vasque d'eau froide.
- La zone de douche n'est accessible que pieds nus ou en portant des chaussures de bain.
- Pour des motifs d'hygiène le port d'un maillot de bain dans l'espace d'air chaud n'est pas autorisé.
- La mise en place d'une serviette de bain pour s'asseoir est obligatoire.
- Toute souillure des bancs (dans l'espace d'air chaud) par la sueur est à éviter.
- La sueur doit être séchée au moyen d'un linge ou enlevée sous la douche. Les linges seront essorés dans le lavabo.
- Les espaces de repos ou de séjour ne sont accessibles qu'aux personnes séchées.
- Il est interdit de prendre des aliments, des boissons ainsi que des journaux dans le sauna.
- Les détritres seront déposés exclusivement dans les poubelles.
- Il est interdit de faire une pédicure, une manucure, de se raser, de procéder à un peeling de la peau, de se teindre les cheveux, etc.

3. Tranquillité et ordre

- Les usagers emporteront leur linge en quittant l'espace d'air chaud.
- Il est interdit de sécher des serviettes de bain ou le linge dans l'espace d'air chaud.
- Il est interdit de verser soi-même de l'eau aromatisée dans l'espace d'air chaud (cela se fait automatiquement toutes les 12 minutes).
- Une réservation de place de repos, de chaise-longue, etc. n'est pas possible.
- Il est interdit d'introduire des bouteilles en verre au sauna.
- Dans toute l'espace wellness (y compris les vestiaires), il est interdit de téléphoner.
- Il n'est pas permis de diffuser de la musique.
- L'alarme ne doit être utilisée qu'en cas d'urgence (accident, etc.) Les abus seront punis.
- Les journaux et revues n'osent pas être emportés. Ils sont propriété de la CTS.
- L'usager se conduira de manière à ne pas gêner les autres personnes.
- La consommation d'alcool, de tabac et de drogues est interdite dans l'ensemble du Centre de Sports et Loisirs.
- Les personnes trop bruyantes et qui gênent l'ambiance du sauna par leur comportement seront remises à l'ordre par le personnel.
- Les règles élémentaires d'un comportement correct doivent être respectées. Aucune forme d'attitude discriminatoire ne sera tolérée.

Pour des raisons d'optimisation du personnel et d'hygiène, les techniciens et techniciennes de surfaces doivent également effectuer des travaux intermédiaires de nettoyage dans les vestiaires et les douches de l'autre sexe.

4. Les ordres du personnel doivent être suivis

- Le personnel d'exploitation est habilité à renvoyer toute personne qui enfreint le règlement du sauna ou le règlement général d'exploitation, ceci sans remboursement du prix d'entrée.
- Lors de manquements graves, les fautifs pourront être punis d'une interdiction d'accès par la direction du Centre ou dénoncés à la police.

La Direction / 2021

